

# TARIFICATION WALLONIE

## TRANSPORT NON URGENT

à partir du 01/04/2026

TARIFS*	AMBULANCES	TPMR***
Forfait de prise en charge (y compris les 10 premiers km)	82,19 € (**)	47,50 €
A partir du 11 <sup>e</sup> km	7,40 € / Km	2,10 € / Km
A partir du 21 <sup>e</sup> km	5,75 € / Km	2,10 € / Km
Frais d'attente par ½h	57,53 €	29,75 €
Forfait oxygène	20,00 €	

\*Tarification hors intervention mutuelle

\*\*maximum autorisé par l'AVIQ

\*\*\*TPMR – Transport de personnes à mobilité réduite

Les kilomètres sont calculés d'après les informations de Google Maps, en prenant l'option la plus rapide.

Le kilométrage facturé est égal au km de la **prise en charge du patient (km parcourus avec le patient à bord) multiplié par 2.**

*Exemple : 15 km entre mon domicile et l'hôpital*

*Soit  $15 \times 2 = 30$  km – Forfait de base de 10 km = 20 km , soit*

*72.68€ (Forfait avec 10km) + 20km x 5.18 € = 176.28€*

### Conditions de transport particulières

- Les trajets aller-retour avec attente sur place = 1 trajet + facturation du délai d'attente  
Si 2 trajets : 1 aller et 1 retour = 2 trajets
- Le temps d'attente est applicable/facturable dans le cadre d'un transport aller-retour avec attente du véhicule et personnel sur place OU lorsqu'il s'agit d'un trajet simple pour lequel le temps de prise en charge ou de dépôt du patient est supérieur au temps ordinairement nécessaire à la réalisation de l'opération (ex : les documents du patient ne sont pas prêts, ou le chauffeur doit attendre que le patient soit pris en charge à l'endroit où il doit être admis, etc.)
- Tout déplacement inutile non imputable à la Croix-Rouge est facturé au patient. Dans le cas où l'erreur est imputable à l'hôpital/l'institution donneuse d'ordre, c'est le patient qui doit faire la demande de remboursement à l'institution/hôpital donneur d'ordre de la mission.
- Les dimanches, jours fériés et nuits (20h - 6h), un surplus de 20% est appliqué.

**CROIX-ROUGE**   
de Belgique